

DÉCLARATION LIMINAIRE

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS A STATUT OUVRIER MIXTE N°2 CMG TOULON

18 JUIN 2026

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La **CFDT** souhaite, en ouverture de cette CAPSO, rappeler que le contexte international, confronte notre pays à de futurs défis majeurs.

La **CFDT** rappelle son attachement indéfectible aux valeurs démocratiques, au respect de l'état de droit et à un dialogue social sincère.

Les conditions de travail, l'emploi et la dignité des travailleuses et travailleurs du Ministère des Armées ne peuvent être envisagés indépendamment des bouleversements mondiaux qui influencent désormais notre quotidien.

Face à la situation internationale, le discours public prône le réarmement global – moral, économique et militaire. Le chef d'état-major des armées appelle à « préparer les populations à un possible conflit de haute intensité ».

Parallèlement l'actualisation de la loi de programmation militaire introduit un nouveau régime « d'état d'alerte de sécurité nationale », qui permettrait de déroger temporairement à certaines normes, y compris du code du travail, « en cas de menace grave ».

La **CFDT** ne conteste ni la réalité du risque pour la Nation, ni la nécessité de préparer la défense du pays. Mais elle affirme avec force que cette préparation ne peut se faire au prix d'un affaiblissement social, ni au détriment des conditions de vie et de travail du peuple tout entier et, à fortiori, au détriment du personnel civil du Ministère, pilier indispensable de la communauté de défense.

Dans ce contexte complexe, les armées françaises sont directement confrontées à la nécessité d'un effort accru de préparation et de modernisation. La diversification des missions opérationnelles, les enjeux capacitaires croissants et l'évolution rapide des menaces exigent des armées un haut niveau de réactivité et de performance.

Pourtant la **CFDT Défense** constate que l'état des ressources humaines et des moyens, notamment dans certains secteurs techniques et de soutien, reste très fragile.

Cela nous amène naturellement à évoquer l'attractivité du ministère des Armées pour le personnel civil, qui constitue un maillon essentiel du bon fonctionnement de la Défense. Pour la **CFDT Défense** cette attractivité s'érode sous l'effet conjugué d'une politique de recrutement insuffisamment dynamique, de la concurrence du secteur privé et d'une fidélisation des compétences qui devient de plus en plus difficile.

Dans ce cadre, le statut des ouvriers de l'État constitue un véritable atout pour le ministère : leur expertise technique, leur capacité d'adaptation, leur savoir-faire souvent unique et leur gestion de proximité sont des piliers indispensables du maintien en condition opérationnelle des matériels et des infrastructures. Pour la **CFDT Défense** ce socle de compétences doit être reconnu, préservé et surtout valorisé.

La **CFDT Défense** constate avec regret la faiblesse persistante des possibilités d'évolution pour ces personnels. Les taux d'avancement, non seulement très limités, mais régulièrement publiés tardivement, entraînent des difficultés d'organisation. Le faible taux de recrutement et l'âge moyen des personnels ne sont pas des facteurs rassurant pour l'avenir. Une déflation d'effectif, va naturellement réduire le nombre des droits ouverts à l'avancement sans oublier une volonté affirmée de remplacer les OE par des fonctionnaires de la filière technique prouvé par la modification permanente des CARTEC dans ce sens.

Pour la **CFDT Défense**, ce manque de reconnaissance est d'autant plus incompréhensible qu'il intervient dans un contexte où l'on demande toujours davantage d'implication, de technicité et de polyvalence aux ouvriers de l'État. La modernisation du statut souhaitée en 2016, n'est pas cohérente avec le discours ministériel actuel. La perte de l'indexation sur la métallurgie du bordereau de salaire, la réduction des effectifs, le faible taux de recrutement, des taux d'avancement miséreux nuisent à l'attractivité. La fidélisation ne sera possible qu'avec des mesures financières cohérentes.

La **CFDT Défense** demande donc que des mesures concrètes et ambitieuses soient enfin mises en œuvre, Il est urgent :

- De garantir une politique de gestion des ressources humaines attractive et équitable, en renforçant le processus de la reprise d'ancienneté, de traiter les dossiers rapidement car les agents concernés pourraient être doublement lésés après un éventuel refus car non conditionnant aux échelons au choix durant ce délais d'instruction,
- De ne pas omettre de convoquer les élus ici présents, comme par exemple l'employeur « CND » à la Pré CAPSO,



DÉCLARATION LIMINAIRE

- De ne pas changer la profession ouvrière décidée en pré CAPSO lors de la parution des demandes de candidature comme à l'EPMu Méditerranée,
- De valoriser les parcours professionnels, en élargissant les choix des professions sur les formations qualifiantes, en adaptant les prérequis aux personnels civils.
L'évolution des métiers exige une adaptation constante des compétences. Nous réaffirmons l'importance de l'accès à la formation continue et à des dispositifs de qualification et non pas, par substitution, un avancement au rabais au groupe VII par essai simplifié, comme l'employeur « MARINE », pour ne pas le citer, prétextant des coûts de frais de mission, de stage et d'hébergement non anticipés,
- D'augmenter les taux d'avancement,
- La revalorisation significative des grilles indiciaires bien au-delà de la revalorisation du SMIC.

Il est urgent de sortir de l'immobilisme, et de donner enfin à ces travailleurs la place qu'ils méritent.

La **CFDT Défense** restera bien entendu disponible pour poursuivre ces échanges dans un esprit constructif de dialogue social responsable pour défendre les personnels.

La **CFDT Défense** vous remercie pour votre attention.

Toulon, le 22 juin 2026 ●